

LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA HAUTE-MARNE

LA PREMIÈRE EN FRANCE

En 1924, Joseph COURTIER, député de la Haute-Marne déposait une proposition de loi.

Son rapport déclarait : "les artisans se distinguent dans le monde de la production, ils ont des intérêts spéciaux et ont droit à une représentation... Ils forment une catégorie entre les classes et, parce qu'ils se trouvent placés entre deux groupes (capital, travail) auxquels ils ne peuvent que partiellement s'incorporer, ils ne sont protégés ni par l'un ni par l'autre et c'est pour cela qu'ils ont besoin de chambres spéciales chargées de défendre leurs intérêts distincts".

Le 26 juillet 1925, vote de la loi Courtier portant création des Chambres de Métiers.

Le 24 avril 1928, parution du décret d'application.

Le 31 décembre 1929, est créée à Chaumont la première Chambre de Métiers en France présidée par Monsieur Louis BLAUDY.

7 PRESIDENTS LUI ONT SUCCÉDÉ :

Monsieur Jean Dedieu : 1937-1941

Monsieur Gaston Michel : 1946-1975

Monsieur Pierre Scheid : 1975-1978

Madame Colette Bruché : 1978-1983

Monsieur Robert Buguet : 1983-1999

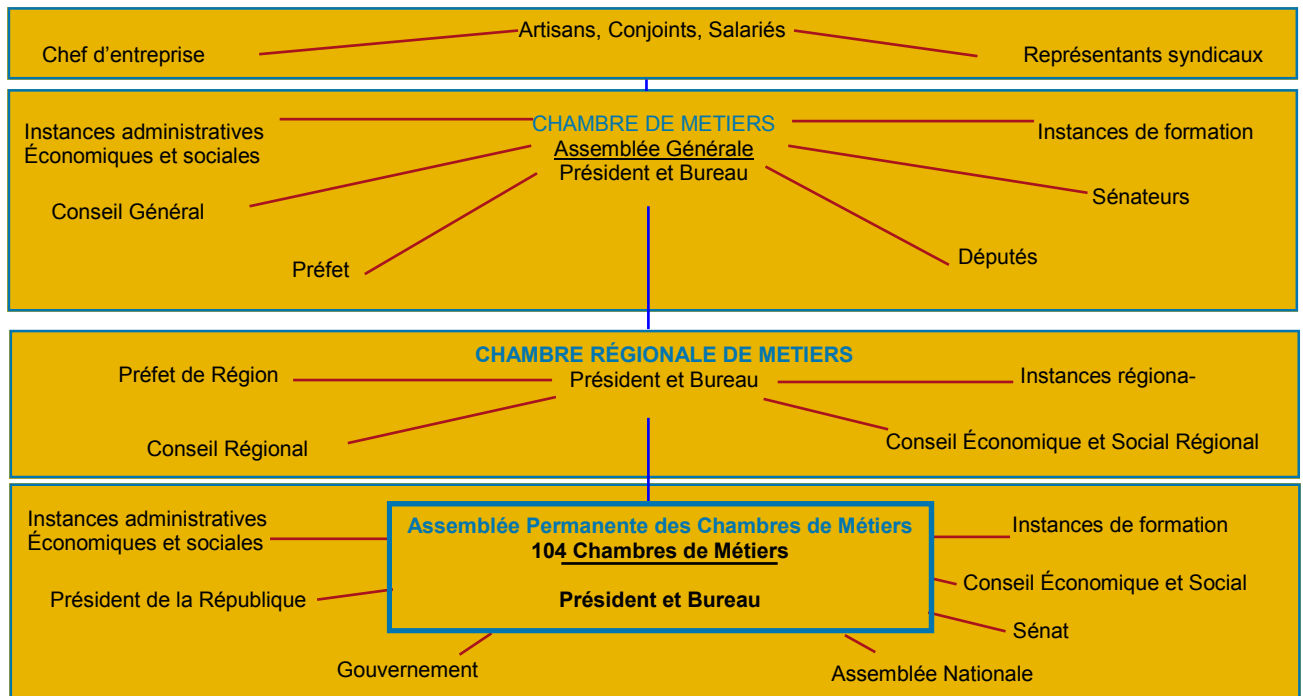
Monsieur Jacky Halé : 1999-2005

Monsieur Jean-Louis Mouton : depuis mars 2005



La loi confie à la Chambre de Métiers la représentation des intérêts généraux de l'Artisanat. L'article 5 du Code de l'Artisanat dispose en effet que la "Chambre de Métiers est auprès des Pouvoirs Publics l'organe représentatif des intérêts généraux de l'Artisanat de sa circonscription". En fait, cette fonction de représentation est le corollaire de sa composition par voie d'élection. Cette représentativité s'exerce principalement sous trois formes :

- vœux émis de sa propre initiative par son Assemblée Générale,
- avis prononcés après sollicitations des Pouvoirs Publics (Préfecture, Conseil Général etc...)
- participation de ses représentants à diverses commissions ou instances consultatives.



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

Elle décide des grandes orientations prises par votre Chambre de Métiers et en définit la politique générale. Elle se réunit au minimum deux fois par an en session ordinaire de printemps et d'automne. Elle approuve les comptes financiers en session de printemps, vote le budget primitif en session d'automne et en général définit par délibération la position de la Chambre face à tout problème d'actualité concernant l'Artisanat.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est constituée de 36 membres qui sont des artisans et des conjoints en activité, élus pour 5 ans au suffrage universel par leurs pairs.

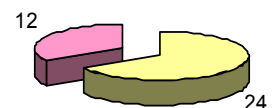
Ils se répartissent en 2 collèges :

- Le collège des activités :

24 chefs d'entreprise et conjoints élus au suffrage universel représentant les 4 catégories professionnelles :
Alimentation - Bâtiment - Fabrication - Services.

- Le collège des Organisations Professionnelles :

12 représentants des Organisations Syndicales



■ chefs d'entreprise ■ représentants O.P.

LE BUREAU :

Après chaque élection, l'Assemblée Générale réunie en session constitutive procède à l'élection des membres du bureau et des diverses commissions.

Le bureau comprend :

- 1 président
- 3 vice-présidents
- 1 trésorier
- 1 trésorier- adjoint
- 1 secrétaire
- 5 secrétaires adjoints.

Le bureau gère la Chambre de Métiers dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée Générale :

- administre et contrôle le fonctionnement des divers services.
- propose les questions soumises aux assemblées.

LES ÉLUS DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

BUREAU

Jean-Louis MOUTON	Président
Jacky HALÉ	Vice-Président
Paul HENRY	Vice-Président
Bernard THOMAS	Vice-Président
Maryse CHMURA	Trésorier
Jean-Marc GASCARD	Trésorier-adjoint
Jacques GARNIER	Secrétaire
Alain PENNÉ	Secrétaire-adjoint
Joël VENCK	Secrétaire-adjoint
Alain POSSAMAI	Secrétaire-adjoint
Bernard CLÉMENT	Secrétaire-adjoint
Josette VIRY	Secrétaire-adjoint

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Christine BARTHELEMY
Laurent BEAUSOLEIL
Éric BELLORTI
Éric CASTENETTO
Jean-Michel DAVIGNON
André DEHAN
Gérard DORMOY
Bernard GARNIER
Sylvain GIRAULT
Gérard HEMONNOT
Rémy JEANMAIRE
Jean LEBEUF
Patrick LINGELSER
Jacques ROLÉE
Anthony SCHUK
Patrick SOYER
Christophe UEHLI
Jean-François VACHER
Jean-Christophe WEIN



LES SERVICES DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

SECRETARIAT GENERAL

Patrick VIARD

Direction des services

SERVICE FORMATION

Joëlle BEAUFREZ

G.E.A. : (Gestionnaire d'Entreprise Artisanale).
Brevet de Maîtrise
Stages de formation pour les artisans
Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.)

SERVICE ECONOMIQUE

Francis RAULLET
Jean-Paul CHAUSSADE

Thomas CAMPONOVA
Antenne de Saint-Dizier

Jean-François POLETTE
Antenne de Langres

- **Promotion de l'entreprise**
Conseils en matière juridique, comptable, financière et commerciale.
- **Suivi des entreprises nouvellement créées et mise en œuvre d'une enquête sur les besoins en formation.**
- **Soutien et promotion de l'artisanat**
Transmission reprise d'entreprises.
Soutien au développement local.

CENTRE D'AIDE A LA DECISION

Lucie VIAL

- **Services aux entreprises :**

- Bourse de l'apprentissage
- Aide au recrutement
- Formation des Maîtres d'Apprentissage

- **Services aux jeunes :**

- Accueil, information, conseils sur les métiers et aide à la définition du projet professionnel.

SERVICE APPRENTISSAGE

Chantal NOIROT
Brigitte HAMANN

Il accompagne les chefs d'entreprises dans leurs démarches en vue de la formation d'apprentis et enregistre les contrats d'apprentissage.

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES

Florian CURTO Y CURTO
Marie-Christine JEANNIOT

Les chefs d'entreprises artisanales effectuent en ce point unique les différentes formalités utiles à la vie de leur entreprise. Le service transmet l'information aux organismes partenaires. Il délivre les cartes, attestations et titres de Maître-Artisan. Le service tient le fichier des entreprises artisanales du département appelé Répertoire des Métiers.

SERVICE INFORMATIQUE

Bernard BENOIT
Guillaume GIRARDIN

Le service a pour mission de gérer le parc informatique et logiciels de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et de promouvoir l'informatique et les Technologies de l'Information et de la Communication auprès des artisans et de leurs salariés.
Il gère également la plateforme des appels d'offres publics sur le site « www.publimarches.fr »

ACCUEIL—STANDARD

Marie-Christine JEANNIOT
Aurélie DOERN

COMPTABILITE

Joëlle BEAUFREZ

SECRETARIAT

Brigitte HAMANN
Aurélie DOERN

LE SERVICE FORMATION

LE BREVET DE MAÎTRISE

C'est un examen qui sanctionne la haute qualification professionnelle. Il reconnaît l'aptitude à gérer une entreprise et à former des jeunes. C'est un titre homologué par le Ministère de l'Éducation Nationale au niveau III (BAC +2). Il permet d'obtenir le titre de Maître Artisan.

La formation est ouverte à tous : Chefs d'entreprise artisanales, salariés ..., titulaire d'un diplôme de niveau IV (BAC) et justifiant de plus de cinq années de pratique professionnelle. Elle comporte sept modules :

- Module 1 : L'entreprise artisanale et son environnement
- Module 2 : Formation du Maître d'apprentissage
- Module 3 : Gestion économique et financière d'une entreprise
- Module 4 : Commercialisation
- Module 5 : Gestion des ressources humaines
- Module 6 : Anglais
- Module 7 : Module professionnel

GESTIONNAIRE D'ENTREPRISE ARTISANALE (G.E.A.)

Le Gestionnaire d'Entreprise Artisanale se propose d'apporter au collaborateur du chef d'entreprise une formation aux techniques commerciales, de gestion, de secrétariat, etc..

Il s'agit d'une formation professionnelle spécifique adaptée aux besoins des entreprises artisanales.

Elle prépare à un diplôme de niveau IV (type bac professionnel ou Brevet de Maîtrise) ayant pour objectif de permettre au collaborateur de capitaliser et formaliser les savoir et savoir-faire mis en œuvre dans le cadre de leurs fonctions. La formation comporte 4 modules répondant aux grandes fonctions que doivent assurer les collaborateurs dans leur entreprise :

- Module 1 : Communication
- Module 2 : Stratégies et techniques commerciales
- Module 3 : Gestion et management de l'entreprise artisanale
- Module 4 : Secrétariat, Bureautique, Informatique

La formation se déroule sur deux années à raison d'une journée par semaine et ce, 35 semaines par an environ.

Programme de formation continue pour les artisans et leurs conjoints

La chambre de Métiers organise pour les artisans et leurs conjoints des stages dans les domaines de l'informatique (initiation et perfectionnement), de la gestion (comptabilité, lecture du bilan, gestion commerciale, développement de la personne, permis poids lourd...) ainsi que pour les conducteurs de taxi (capacité professionnelle de conducteur de taxi et secourisme).

Ces stages sont financés par le budget annexe de la formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat.

Un programme de ces formations est envoyé aux artisans chaque semestre (début janvier et fin août).

LE SERVICE ÉCONOMIQUE

Notre savoir-faire c'est notre parfaite connaissance :

- de l'entreprise artisanale
- de l'artisanat haut marnais

1- LA PROMOTION DE L'ENTREPRISE ARTISANALE

LE CONSEIL INDIVIDUEL fruit de notre connaissance de l'entreprise artisanale :

Des spécialistes, selon votre demande, vous rencontrent à votre entreprise. Ils vous conseillent et vous aident à prendre vos décisions dans des domaines aussi variés que : la gestion d'entreprise, le financement, l'action commerciale.

2 - LA PRÉPARATION À L'INSTALLATION

L'AIDE AU CREATEUR D'ENTREPRISE qu'apporte votre Chambre de Métiers s'inscrit dans le respect de la charte nationale et régionale d'installation de qualité dans le secteur des Métiers.

Elle se propose :

- de vous conseiller sur votre projet,
- de vous apporter des compléments de formation adéquats pour mieux vous préparer à votre rôle de chef d'entreprise,
- de vous aider à monter votre projet et à solliciter les accompagnements financiers envisageables.

3 - LE SOUTIEN ET LA PROMOTION DE L'ARTISANAT HAUT-MARNAIS

La politique économique de la Chambre de Métiers de la Haute-Marne s'est orientée vers 3 priorités :

- la transmission reprise des entreprises
- le soutien au développement local en milieu rural
- L'aménagement urbain.

La transmission reprise :

Transmission

- Stages de préparation au départ
- Pré-évaluation
- Conseils fiscaux

Le soutien au développement local :

- Présence active de la Chambre de Métiers en zone rurale, les antennes de Langres et Saint-Dizier travaillent au plus proche des artisans, des futurs artisans et de nos partenaires locaux (communes, communautés de communes et Pays).
- Mise en œuvre d'Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC). Destinées à revitaliser le tissu des petites entreprises en milieu rural, ces actions apportent sur une courte période un soutien significatif à leurs programmes d'investissement.

L'aménagement urbain :

- La Chambre de Métiers participe avec ses partenaires aux opérations de dynamisation et d'animation commerciale des centres-villes conduites par les villes de Chaumont, Saint-Dizier, Joinville et Wassy.
- Elle participe également aux opérations de renouveau du commerce urbain (rénovation de l'aspect extérieur des lieux de vente), aux travaux de l'Observatoire Départemental d'Équipement Commercial (ODEC). Elle siège à la Commission Départementale d'Équipement Commercial (CDEC) où sont examinées les demandes de création ou d'extension de grandes surfaces commerciales.

4 - DES MOYENS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

La Chambre de Métiers apporte aux artisans et aux futurs artisans son concours dans l'élaboration de leurs projets et le montage des dossiers financiers visant à l'obtention des concours bancaires, ou d'aides spécifiques :

- Des aides liées au statut social : ACCRE, NACRE, AGEFIPH, etc...
- Des aides à l'investissement mises en place par le Département ou la Région
- Un accompagnement de certaines catégories de créateurs d'entreprise, grâce en particulier au dispositif « ENVOL » mis en place par le Conseil Régional.
- Un fonds destiné au financement de prêts d'honneur (Initiative 52), permet d'apporter une aide financière directe à des projets viables dont les initiateurs ne disposent ni des moyens ni des garanties nécessaires.

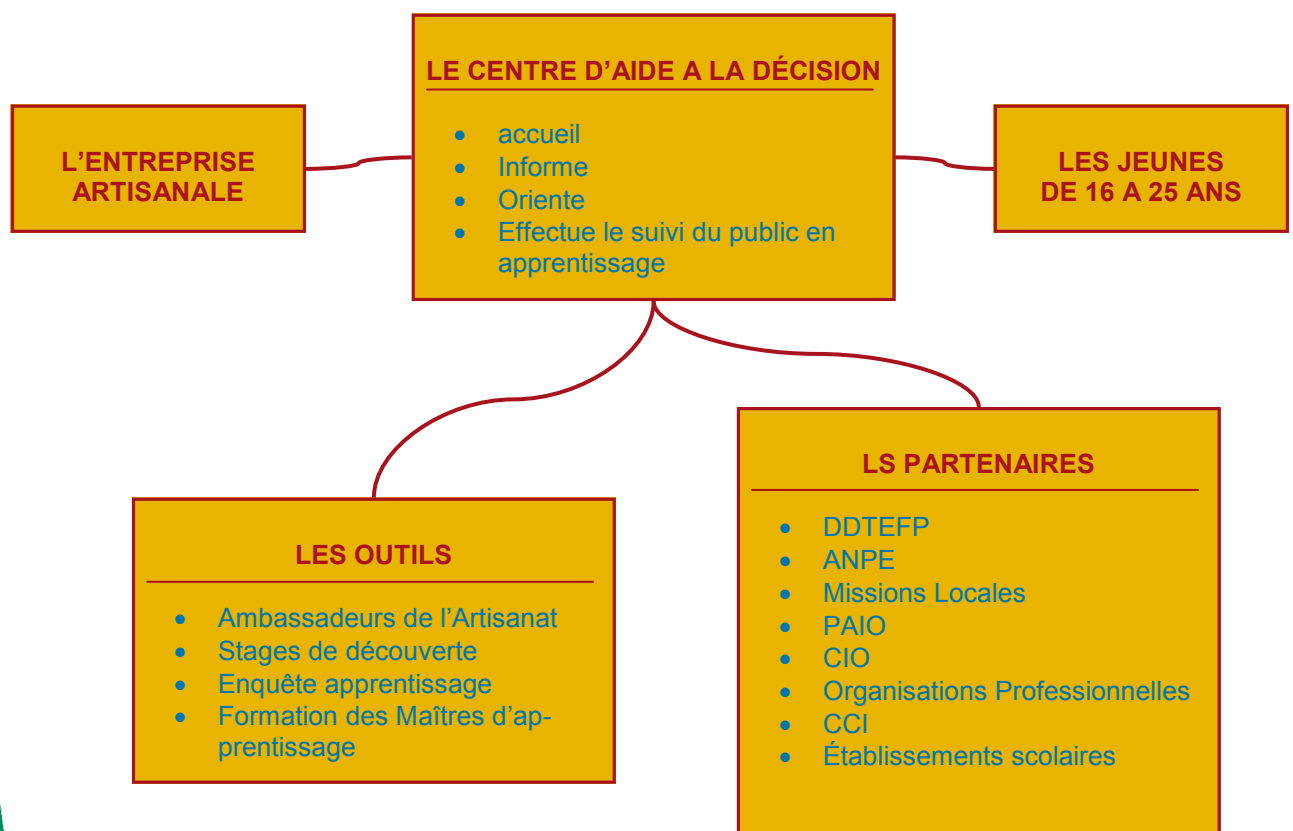
LE CENTRE D'AIDE A LA DÉCISION

Vous êtes Chef d'Entreprise et vous voulez transmettre votre savoir-faire !

Le Centre d'Aide à la Décision (C.A.D.) est à votre écoute et à votre disposition en matière d'information sur les différentes formations en alternance, il répond à vos besoins en matière de recrutement d'apprentis

Vous êtes jeune et voulez apprendre un métier en alternance !

Le Centre d'Aide à la Décision est à votre disposition pour vous aider à mieux vous orienter et pour vous guider vers des métiers porteurs de l'artisanat.

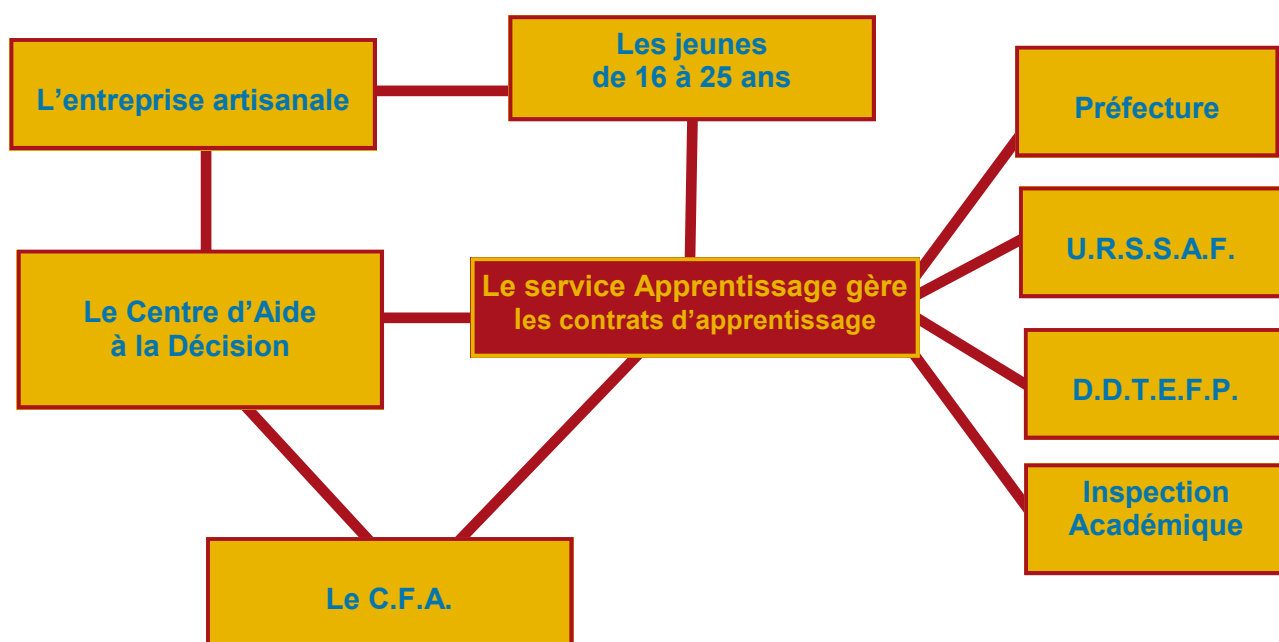


LE SERVICE APPRENTISSAGE

VOUS ÊTES CHEF D'ENTREPRISE ARTISANALE ET DÉSIREZ TRANSMETTRE VOTRE SAVOIR-FAIRE

L'apprentissage est la formule de formation la plus adaptée

Le service apprentissage vous aide individuellement dans vos démarches administratives pour devenir Maître d'Apprentissage et conclure vos contrats d'apprentissage.



Le service apprentissage a des missions collectives dans l'intérêt de l'Artisanat :

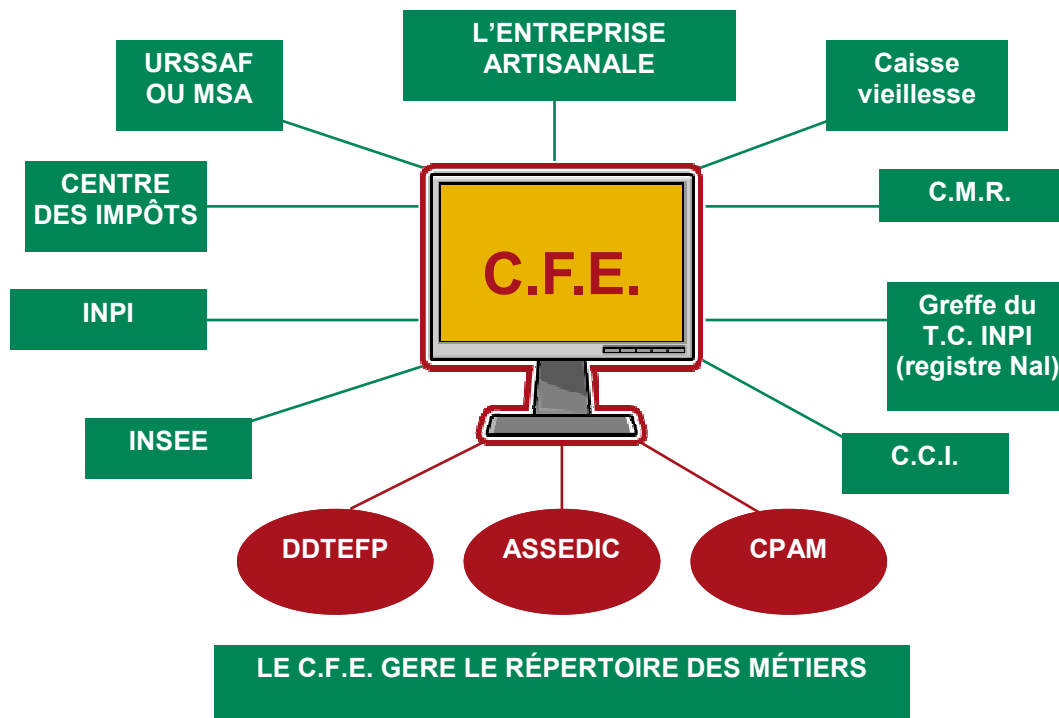
- Définir les besoins des entreprises au moyen d'une enquête annuelle (en juin) établie en partenariat avec la C.C.I., la Chambre d'Agriculture, l'A.N.P.E. et les C.F.A. Haut-Marnais
- Organiser des stages de formation pour les Maîtres d'Apprentissage
- Participer à des forums métiers.

Le service apprentissage est en relation avec 80 C.F.A. et gère plus de 600 contrats.

LE CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

Vous créez votre entreprise
vous modifiez ou
vous cessez votre activité

Le C.F.E. (Centre de Formalités des Entreprises) est votre interlocuteur privilégié. Lieu unique de dépôt des formalités liées à la création de votre entreprise, ses modifications ou sa radiation, le service transmettra ces informations aux partenaires suivants :



Le CFE tient le Répertoire des Métiers qui est le fichier des entreprises artisanales haut-marnaises, celui des chefs d'entreprise et conjoints collaborateurs et ce, par commune et canton.

Le service délivre par ailleurs les titres du secteur des Métiers : la Qualité d'Artisan, la Qualité d'Artisan d'Art, le Titre de Maître Artisan ou le Titre de Maître Artisan en Métier d'Art.



L'UPA est l'organe interprofessionnel d'action de représentation, d'information et d'expression du secteur des métiers indispensable pour assurer la défense des intérêts généraux de l'artisanat.

Reconnue représentative en 1983, au même titre que le MEDEF et la CGPME, l'UPA est consultée par les pouvoirs publics sur l'ensemble des projets de textes législatifs et réglementaires intéressant le secteur des métiers.

L'UPA a été créée par le rassemblement des trois grandes confédérations nationale représentatives des trois grands secteurs d'activité : CAPEB, CGAD et CNAMS.

Union Professionnelle Artisanale (UPA)

Président : Monsieur Alain POSSAMAÏ—Tél. 03.25.35.04.20

Chambre Syndicale des Artisans et Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)

Président : Monsieur Alain POSSAMAÏ—Tél. 03.25.35.04.20

Confédération Générale de l'Alimentation de Détail (CGAD)

Président : Monsieur Paul HENRY—Tél. 03.25.32.80.90

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services (CNAMS)

Présidente : Madame Maryse CHMURA—tél. 06.07.90.79.40

Chambre Syndicale des Coiffeurs de Haute-Marne

Président : Monsieur Jacky HALÉ—Tél. 03.25.87.08.68

Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA)

Président : Monsieur Jean-Marie PROCUREUR—Tél. 03.25.32.44.25

Chambre syndicale des artisans et façonniers en coutellerie et instruments de chirurgie de Nogent et de ses environs

Président : Monsieur Gérard HÉMONNOT—Tél. 03.25.31.97.95

Syndicat patronal des prothésistes dentaires de la Haute-Marne

Président : Monsieur Jean-Marc MARCHET—Tél. 03.25.03.89.11

Syndicat des taxis de la Haute-Marne

Président : Monsieur Régis GUENAT—Tél.06.77.17.15.08

Union des taxis Haut-Marnais

Président : Madame Brigitte SCHUK—Tél. 06.07.16.62.49

Groupement départemental des selliers tapissiers ébénistes (GDSTE)

Président : Monsieur Dominique AUBRY—Tél. 03.25.32.00.29

Union départementale des artisans de la couture (UDAC)

Présidente : Madame Marie Françoise GEORGES—Tél. 03.25.31.37.32

LES PRINCIPAUX MÉTIERS DE L'ARTISANAT

0 - Alimentation	01 - Alimentation autre que viande Boulangerie, pâtisserie, poissonnerie 02 - Viande Boucherie, charcuterie, traiteur
1 - Travail des métaux	11 - Travail des métaux Fonderie, mécanique générale, fabrication de moules, coutellerie, cisellerie, instrumentation de chirurgie, réparation de machines agricoles, prothèse dentaire.
2 - Cuir, textile, habillement	21 - Textile et habillement Couture, confection, stylisme 22 - Cuir Sellerie, bourrellerie
3 - Bois et ameublement	31 - Scierie, ébénisterie, tapisserie, décoration
4 - Autres fabrications	41 - Matériaux de construction, céramique, verre, chimie Marbrerie, poterie, miroiterie 42 - Papier, imprimerie, arts graphiques Imprimerie, sérigraphie, reliure 43 - Fabrication d'articles divers Vannerie, récupération de ferraille
5 - Bâtiment	51 - Maçonnerie Maçonnerie, entreprise générale de bâtiment 52 - Couverture, plomberie, chauffage 53 - Menuiserie, serrurerie Menuiserie bois, charpente, menuiserie métallique, serrurerie 54 - Installation électrique Électricité de bâtiment 55 - Aménagement, finitions Peinture, plâtrerie, papiers peints, carrelage, ravalement 56 - Terrassement, travaux divers Terrassement, aménagement des terres.
6 - Réparations, transports, services	61 - Transport Taxi, ambulance, déménagement 62 - Réparations Mécanique auto, carrosserie, peinture, cordonnerie, bijouterie, horlogerie, réparation TV électroménagers 63 - Blanchisserie, teinturerie, soins à la personne Coiffure, esthétique, laverie, blanchisserie 64 - Autres services Compositions florales, photographie, contrôle technique automobile, travaux divers à façon

QUELQUES ADRESSES UTILES

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

9, rue Decrès BP 12053 52902 CHAUMONT CEDEX 9
10, rue du Cardinal Morlot 52200 LANGRES
10, rue Catel 52100 SAINT DIZIER

Tél. 03.25.32.19.77
Tél. 03.25.02.11.77
Tél. 03.25.02.11.78

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

55, rue du Président Carnot 52100 SAINT DIZIER
30, avenue Turenne 52200 LANGRES
9, rue de la Maladière 52000 CHAUMONT

Tél. 03.25.07.32.00
Tél. 03.25.84.30.50
Tél. 03.25.30.32.96

CHAMBRE D'AGRICULTURE

26, avenue du 109ème RI 52000 CHAUMONT

Tél. 03.25.35.00.60

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Rue de la Justice 52000 CHAUMONT
12, rue de la Commune de Paris 52100 SAINT DIZIER

Tél. 03.25.03.80.37
Tél. 03.25.05.76.91

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

89, rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT

Tél. 03.25.30.52.52

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-MARNE

1, rue du Commandant Huguény 52000 CHAUMONT

Tél. 03.25.32.88.88

SERVICES FISCAUX (Centre des Impôts)

89, rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT
1, rue Mauclère 52300 JOINVILLE
1, rue Aubert 52200 LANGRES
3, rue du Brigadier Albert 52100 SAINT DIZIER

Tél. 03.25.30.23.33
Tél. 03.25.96.07.12
Tél. 03.25.87.06.62
Tél. 03.25.56.14.75

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES

5, rue du 14 juillet 52000 CHAUMONT

Tél. 03.25.31.31.31

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES VÉTÉRINAIRES

89, rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT

Tél. 03.25.30.21.49

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT

82, rue du Commandant Huguény 52000 CHAUMONT

Tél. 03.25.32.43.43

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

15, rue Decrès 52000 CHAUMONT
Dossiers ACCRE

Tél. 03.25.01.67.00
Tél. 03.25.01.67.01

U.R.S.S.A.F. (Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales)

Place Aristide Briand 52000 CHAUMONT

Tél. 03.25.30.33.66

R.S.I. (Régime Social des Indépendants)

Place Aristide Briand 52000 CHAUMONT

Tél. 03.25.32.70.17

C.M.R. (Caisse d'assurance maladie et maternité des professions Artisanales, commerciales et industrielles)

M.S.I. Place Aristide Briand 52000 CHAUMONT
R.A.M. 10, rue Gambetta 51042 CHALONS EN CHAMPAGNE
A.G.F. 11, boulevard de la Paix 51063 REIMS

Tél. 03.25.03.27.63
Tél. 03.25.68.22.24
Tél. 03.25.04.70.00

O.R.G.A.N.I.C. (Caisse vieillesse des commerçants)

39, rue Hincmar 51100 REIMS

Tél. 03.26.87.73.33

M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole)

4, avenue Émile Cassez 52000 CHAUMONT

Tél. 03.25.30.33.33

POLE EMPLOI (A.N.P.E.)

2, rue de Bourgogne 52000 CHAUMONT
Ruelle de la Poterne 52200 LANGRES
9, rue du Brigadier Albert 52100 SAINT DIZIER

Tél. 39.49
Tél. 39.49
Tél. 39.49

SANTÉ AU TRAVAIL (Médecine du Travail)

110, rue Pierre Curie 52000 CHAUMONT

Tél. 03.25.03.02.25

CENTRE DE GESTION AGRÉÉ INTERPROFESSIONNEL

30, avenue Turenne 52200 LANGRES

Tél. 03.25.87.22.28

CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION DE L'ASSURANCE

2, rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS

Tél. 01.42.47.90.00

C.F.A. Interpro de la Haute-Marne

1, rue Albert Camus 52000 CHAUMONT

Tél. 03.25.35.09.09

C.F.A. Bâtiment (Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment)

3, rue Albert Camus BP 2031 52902 CHAUMONT

Tél. 03.25.03.16.76